PEPITE

PROGRAMME ÉCONOMIQUE POUR L'INNOVATION ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

CÔTE D'IVOIRE 2030

Dossier de Presse

CÉRÉMONIE DE LANCEMENT

MERCREDI 05 OCT. 2022
10H - AUDITORIUM DE LA PRIMATURE

www.pepite2030.gouv.ci

CÔTE D'IVOIRE 2030

Programme Economique pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises (PEPITE)

1. Pourquoi un tel programme

PEPITE est l'aboutissement de travaux engagés depuis plusieurs années, en partenariat avec les principaux acteurs économiques du pays.

- Ce programme s'inscrit dans la continuité des plans nationaux de développement et de la **Vision 2030**, qui met l'accent sur plusieurs « grappes » sectorielles, prioritaires pour accélérer la transformation productive du pays. PEPITE vise à consolider les chaînes de valeur de **15 pôles sectoriels,** définis à partir des grappes de la Vision 2030, par un soutien à des startups, TPE, PME et ETI fortes et résilientes.

- Le programme est fondé sur des principes de transformation productive éprouvés dans de nombreux pays, afin de renforcer le rôle du secteur privé dans l'économie, attirer des investissements et améliorer la position des entreprises privées nationales dans les chaînes de valeur internationales par la « **remontée des filières** ».

- Une stratégie nationale de consolidation des chaînes de valeur et de remontée des filières, adaptée aux réalités socio-économiques de la Côte d'Ivoire, a ainsi été mise en place. PEPITE permet de répondre spécifiquement à plusieurs des contraintes majeures qui pèsent sur le secteur privé de la Côte d'Ivoire, et notamment son tissu de PME, TPE et startups, ainsi que ses ETI.

2. Quels sont les objectifs de PEPITE

Le programme vise à repérer et sélectionner des startups, TPE, PME et ETI ivoiriennes **au fort potentiel sous-exploité**, en raison de contraintes sur lesquelles l'Etat pourra agir de façon ciblée.

- L'objectif principal du programme est de **créer ou de renforcer les écosystèmes d'affaires des 15 pôles stratégiques**, en sélectionnant et en associant les startups, TPE, PME et ETI pertinentes. Celles-ci renforceront l'innovation et combleront conjointement les manques identifiés sur les chaînes de valeur domestiques.

  - Une fois sélectionnées, les entreprises bénéficieront d'un **accompagnement public rationnalisé** pour accélérer leur croissance. Elles pourront ainsi répondre aux besoins du marché domestique puis conquérir des marchés internationaux et renforcer la position concurrentielle de la Côte d'Ivoire.

  - Il s'agit aussi pour ces entreprises de devenir des **leaders sur leurs segments d'activité**, d'accroître la valeur ajoutée produite en Côte d'Ivoire et d'améliorer leur positionnement dans les chaînes de valeur internationales à l'aide de stratégies de remontée des filières.

3. Les 15 pôles sectoriels ciblés par PEPITE

Les « Pépites » sont des TPE, des PME, des ETI mais aussi des startups à fort potentiel, positionnées sur un ou plusieurs des 15 pôles stratégiques du programme, identifiés à partir des travaux de la Vision 2030.

Pôles agricoles et agro-industriels

- Cacao / Café
- Cajou / Palme / Caoutchouc
- Agriculture vivrière et à haute valeur ajoutée
- Aquaculture / Elevage

Pôles à dominante industrielle

- Industries extractives
- Pétrole / Energie / Electricité
- Chimie / Pétrochimie
- Industries manufacturières légères
- Coton / Textile
- BTP / Logement

Pôles sectoriels à dominante tertiaire

- Transport / Logistique
- Santé / Industrie pharmaceutique
- Economie numérique
- Industries culturelles et créatives
- Loisirs / Tourisme

4. Comment les entreprises seront sélectionnées

Le gouvernement s'engage à garantir la **transparence** du processus de sélection :

- **Une première présélection sera effectuée sur la base des critères d'éligibilité**.

Pour être éligible au programme, une entreprise devra satisfaire les critères suivants :

- Le siège social de l'entreprise est situé en Côte d'Ivoire ;
- Les décisions stratégiques de l'entreprise sont prises en Côte d'Ivoire ;
- Les nationaux (personnes physiques) détiennent une part significative des parts sociales de l'entreprise ;
- L'entreprise produit une part significative de sa valeur ajoutée en Côte d'Ivoire ;
- L'entreprise réalise au moins 60% de son chiffre d'affaires sur l'un des 15 pôles sectoriels du programme.

- **Dans un second temps, cette présélection sera affinée à partir de critères d'évaluation.**

- Ces critères d'évaluation incluent à la fois des éléments quantitatifs et qualitatifs afin d'atteindre les objectifs du programme, tout en respectant les grands principes du programme tels que l'équité territoriale, la justice sociale et l'inclusion sociale.
- L'évaluation des entreprises et la sélection finale sont intra-sectorielles. C'est-à-dire que si vous postulez, votre entreprise sera évaluée par rapport aux autres entreprises candidates qui opèrent dans votre secteur d'activité, et non par rapport à l'ensemble des entreprises candidates.

- La sélection finale sera confiée à un **jury d'experts** dont la composition sera rendue publique. Ce jury publiera sa méthodologie de sélection, ainsi qu'un rapport contenant ses grandes conclusions pour justifier les arbitrages effectués entre les entreprises présélectionnées.

5. Les grandes catégories de critères d'évaluation des entreprises candidates sont les suivantes :

- ❑ **L'impact socio-économique** de l'entreprise (créations d'emplois, création de valeur ajoutée) et ses perspectives de croissance (marché domestique et conquête de parts de marché à l'international) ;
- ❑ **Son modèle économique et son positionnement stratégique** dans les chaînes de valeur, ainsi que leur pertinence par rapport aux manques identifiés et leur potentiel effet d'entrainement sur d'autres entreprises ;
- ❑ **La capacité de l'entreprise à initier une stratégie de remontée des filières** pour améliorer la position concurrentielle de la Côte d'Ivoire dans les chaînes de valeur internationales ;
- ❑ **La gouvernance et l'organisation de l'entreprise** ainsi que sa compréhension de son environnement, qui permettront d'évaluer sa capacité à atteindre des objectifs ;
- ❑ **La capacité de l'entreprise à travailler en équipe** avec d'autres entreprises, à nouer des partenariats pertinents et complémentaires pour former des écosystèmes complets et cohérents ;
- ❑ **L'intégration des enjeux environnementaux, sociaux, et ceux de gouvernance** dans la stratégie de l'entreprise, en phase avec les grands enjeux liés à la transition écologique et sociale ;
- ❑ **L'équité territoriale** étant au cœur du projet, la sélection veillera à intégrer des entreprises à fort potentiel implantées dans l'ensemble des districts du pays.

6. Calendrier détaillé de la sélection des entreprises

1) Ouverture des enregistrements : **05 octobre 2022**
2) Clôture de l'appel à candidatures (date limite de dépôt du dossier de candidature) : **30 décembre 2022**
3) Travaux du jury de sélection : **Janvier 2023**
4) Publication du rapport de sélection, des résultats et lancement officiel du programme : **1Er trimestre 2023**